



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 11/07/17

Reçu en Préfecture le : 12/07/17
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 10 juillet 2017
D-2017/331**

Aujourd'hui 10 juillet 2017, à 10h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Interruption de séance de 13h à 14h

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRES, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Edouard du PARC, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Madame Catherine BOUILHET,

Monsieur Jean-Michel GAUTE présent à partir de 11h30, Madame Nathalie DELATTRE présente jusqu'à 12h, Madame Laurence DESSERTINE présente jusqu'à 12h15, Madame Marie-José DEL REY présente jusqu'à 12h30, Mesdames Solène COUCAUD-CHAZAL et Emilie KUZIEW présentes jusqu'à 13h.

Excusés :

Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Alain SILVESTRE, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sandrine RENO, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Cécile MIGLIORE, Monsieur Jacques COLOMBIER

Adhésion au Comité National des villes et villages fleuris - Année 2017 - Autorisation - Signature

Madame Magali FRONZES, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, la Ville de Bordeaux développe l'offre en parcs, jardins et espaces verts. La prise en compte des données environnementales, tant dans la création que dans la gestion des parcs et jardins, concourt à l'augmentation de la qualité de vie de nos concitoyens.

Enfin, la dimension sociale et le lien social ont été favorisés par le travail et l'engagement des habitants dans les démarches collectives de jardinage et de végétalisation de l'espace public.

Ces éléments ont permis à la Ville l'obtention du label "villes et villages fleuris" du Comité National des villes et villages fleuris, de l'obtention de la première fleur en 2012 jusqu'à la confirmation de la troisième en 2016. Cette dernière étape a conduit le jury régional à proposer la candidature de la Ville pour l'obtention de la quatrième et dernière fleur.

Le Conseil National des villes et villages fleuris propose un accompagnement au service des gestionnaires d'espaces verts dans le but :

- d'accompagner les collectivités dans la valorisation de leur label,
- d'harmoniser et former les jurys,
- d'animer et coordonner le réseau d'organismes en charge du label dans les régions et les départements,
- de promouvoir le label,
- d'être garant du label et de son organisation,
- d'assurer son développement,
- d'orchestrer le fonctionnement du label au niveau national, notamment son attribution et le contrôle du niveau 4 fleurs.

Le montant de la cotisation annuelle au réseau animé par le Conseil National des villes et villages fleuris est de 1 100 € TTC, le bulletin d'adhésion est joint en annexe.

Cette adhésion, rendue obligatoire depuis 2017 par le Comité, permettra en outre à la Ville de Bordeaux d'accueillir le jury qui s'y tiendra en juillet 2017 pour l'obtention de la quatrième fleur.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Maire à procéder à cette adhésion et signer les documents liés à cette adhésion.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 10 juillet 2017

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Magali FRONZES

Allons toujours plus loin, ensemble !

En tant que communes labellisées Villes et Villages Fleuris, vous menez au sein de vos territoires un travail quotidien pour améliorer la qualité de vie de vos habitants et de vos visiteurs. Le conseil d'administration du Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF) se joint à moi, afin de vous en remercier et de vous féliciter, ainsi que vos équipes techniques et/ou bénévoles, pour la qualité de cette action collective.

Notre rôle, en tant qu'organisation nationale en charge du label, est de vous soutenir dans cette démarche, en vous apportant des réponses adaptées à vos besoins, aussi bien en termes de communication que d'aide à l'aménagement et à la gestion des espaces verts de votre commune.

Aujourd'hui, nous avons besoin de vous tous, afin de rendre notre réseau plus égalitaire, plus solidaire et, donc, plus efficient. Chacun d'entre vous, à son niveau, se doit de s'impliquer et de participer activement à sa gouvernance, en faisant entendre sa voix. C'est l'une des raisons qui nous a conduits à rendre la cotisation au CNVVF obligatoire dès 2017. Celle-ci nous aidera également à renforcer notre implication à vos côtés et à vous offrir des moyens supplémentaires pour valoriser votre travail.

Adhérer au CNVVF, c'est ainsi rejoindre une communauté de valeurs et vous y engager, au bénéfice de tous _

Paul RONCIÈRE
Président du CNVVF

Le label Villes et Villages Fleuris



Riche de plus de 50 ans d'histoire, le label Villes et Villages Fleuris mobilise près d'un tiers des communes françaises, soit aujourd'hui près de 4 500 d'entre elles. Le Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF), association loi 1901, est en charge de son organisation et de sa promotion au niveau national.

LES MISSIONS DU CNVVF

- Harmoniser et former les jurys
- Accompagner les communes dans la valorisation de leur label
- Animer et coordonner le réseau d'organismes en charge du label dans les régions et les départements
- Promouvoir le label
- Être garant du label et de son organisation
- Assurer son développement
- Orchestrer le fonctionnement du label au niveau national, notamment son attribution et le contrôle du dernier niveau : 4 Fleurs

Son conseil d'administration est composé de représentants du secteur public (ministère, collectivités locales et organismes publics), ainsi que de représentants des secteurs professionnels du tourisme, de l'horticulture et du paysage.

Une équipe disponible et experte en assure le fonctionnement, tout en encadrant les décisions de ses membres. Son budget est

alimenté par les cotisations des adhérents de l'association, l'interprofession horticole VAL'HOR, le Ministère en charge du Tourisme et certains partenaires.

Le CNVVF constitue le cadre général de l'organisation et est le seul garant du label. En tant que tel, il initie les réflexions autour de l'évolution de ce dernier, en concertation avec ses adhérents et partenaires _

Plus d'infos pour adhérer :

www.adhesioncnvfv2017.fr



CONSEIL NATIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS
Association loi 1901
Bâtiment Condorcet / Télédock 311 / 6, rue Louise Weiss
75 703 PARIS CEDEX 13

Campagne d'adhésion 2017



Devenez acteur d'un label de référence, porteur de valeurs durables et facteur de dynamisme pour votre commune.

www.villes-et-villages-fleuris.com



